DEC151453DR07

Décision portant délégation de signature à M. Emmanuel LACOTE, directeur par intérim de l'unité UMR5278 intitulée Hydrazines et Composés Energétiques Polyazotés, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LE DELEGUE REGIONAL

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS);

Vu le décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS;

Vu la décision DEC123054DAJ du 21 décembre 2012 nommant Frédéric Faure délégué régional pour la circonscription Rhône Auvergne à compter du 15 janvier 2013 ;

Vu la décision DEC142135DGDS du 18 décembre 2014, portant prolongation de l'unité UMR5278, intitulée Hydrazines et Composés Energétiques Polyazotés, dont le directeur par intérim est M. Emmanuel LACOTE;

Décide

Article 1er

Délégation est donnée à M. Emmanuel LACOTE, directeur par intérim de l'unité UMR5278, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

- 1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005¹ susvisé et dans la limite des crédits de l'unité;
- 2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité;
- 3 les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Emmanuel LACOTE, délégation de signature est donnée à Madame Anne-Julie BOUGRINE, Maitre de conférences, aux fins mentionnées à l'article 1er.

Article 3

La décision n° DEC131305DR07 du 15 janvier 2013 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5

La présente décision sera publiée au Bulletin officiel du CNRS

Fait à Villeurbanne, le 1er juin 2015

Le délégué régional Frédéric Faure

¹ Soit jusqu'à 134 000 Euros HT, seuil en vigueur au 01/01/2014

DEC151365dr08

Décision portant délégation de signature consentie à Mme Marianne GRABER pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité UMR7266 intitulée « Littoral, Environnement et Sociétés » - LIENSs,

LE DIRECTEUR D'UNITE,

Vu l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS);

Vu la décision DEC100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision n°DEC122743DSI du 05 janvier 2012 portant création de l'unité UMR7266 intitulée « Littoral, Environnement et Sociétés » - LIENSs ;

Vu la décision n°DEC142373INEE du 10 octobre 2014 portant nomination de M. Olivier DE VIRON aux fonctions de Directeur de l'unité UMR7266 intitulée « Littoral, Environnement et Sociétés » - LIENSs ;

DECIDE:

Article 1er

Délégation est donnée à Mme Marianne GRABER, Professeur des Universités, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision DEC100014DAJ susvisée¹.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Marianne GRABER, délégation est donnée à Mme Nathalie LONG, Chargée de recherche, aux fins mentionnées à l'article 1er de la présente décision.

Article 3

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Marianne GRABER et de Mme Nathalie LONG, délégation est donnée à Mme Lucia PICARD, Assistante-Ingénieure, aux fins mentionnées à l'article 1^{er} de la présente décision.

Article 4

La décision n°DEC142441DR08 du 05 novembre 2014 donnant délégation de signature au titre de la personne responsable des marchés est abrogée.

¹ Pour mémoire le(la) directeur(trice) d'unité est personne responsable des marchés à hauteur de 134 000 € HT au 01/01/2014

Article 5

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 6

La présente décision sera publiée au Bulletin officiel du CNRS.

Fait à La Rochelle, le 10 décembre 2014

Le directeur d'unité Olivier DE VIRON

DEC151367dr08

Décision portant délégation de signature consentie à M. François RIGALLEAU, directeur de l'unité USR3565 intitulée « Maison des Sciences de l'Homme et de la Société de Poitiers» - MSHS par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LA DELEGUEE REGIONALE PAR INTERIM.

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS);

Vu le décret n°2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n°2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

 ${\bf Vu}$ la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS :

Vu la décision DEC142576DAJ du 14 novembre 2014 portant nomination de Mme Patricia MADRIERES aux fonctions de déléguée régionale par intérim de la circonscription Centre-Limousin-Poitou-Charentes à compter du 17 novembre 2014 ;

Vu la décision DEC122896DGDS du 19 décembre 2012 portant création de l'unité USR3565, intitulée « Maison des Sciences de l'Homme et de la Société de Poitiers » ;

Vu la décision DEC15002INSHS portant nomination de M. François RIGALLEAU aux fonctions de directeur de l'USR 3565, intitulée « Maison des Sciences de l'Homme et de la Société de Poitiers »,

DECIDE:

Article 1er

Délégation est donnée à M. François RIGALLEAU, directeur de l'unité USR3565, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

- les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n°2005-1742 du 30 décembre 2005¹ susvisé et dans la limite des crédits de l'unité;
- 2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;

¹ soit jusqu'à 134 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2014.

3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

Article 2

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 3

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS et prend effet au 17 novembre 2014.

Fait à Orléans, le 04 janvier 2015

La Déléguée régionale pi Patricia MADRIERES

DEC151368dr08

Décision portant délégation de signature consentie à M. François RIGALLEAU, directeur de l'unité USR3565 intitulée « Maison des Sciences de l'Homme et de la Société de Poitiers» - MSHS par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LE DELEGUE REGIONAL,

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS);

Vu le décret n°2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n°2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

 ${\bf Vu}$ la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS :

Vu la décision DEC150269DAJ du 05 février 2015 portant nomination de M. Eric BUFFENOIR aux fonctions de délégué régional pour la circonscription Centre Limousin Poitou-Charentes à compter du 09 février 2015 ;

Vu la décision DEC122896DGDS du 19 décembre 2012 portant création de l'unité USR3565, intitulée « Maison des Sciences de l'Homme et de la Société de Poitiers » ;

Vu la décision DEC15002INSHS portant nomination de M. François RIGALLEAU aux fonctions de directeur de l'USR 3565, intitulée « Maison des Sciences de l'Homme et de la Société de Poitiers »,

DECIDE:

Article 1er

Délégation est donnée à M. François RIGALLEAU, directeur de l'unité USR3565, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

- les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n°2005-1742 du 30 décembre 2005¹ susvisé et dans la limite des crédits de l'unité;
- 2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;

¹ soit jusqu'à 134 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2014.

3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

Article 2

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 3

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS et prend effet au 09 février 2015.

Fait à Orléans, le 05 juin 2015

DEC151376dr08

Décision portant délégation de signature consentie à Mme Carine LUCAS, directrice de l'unité GDR3485 intitulée « Modélisation et simulations numériques Ecoulements Gravitaires et Risques Naturels » - EGRIN par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LE DELEGUE REGIONAL,

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n°2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n°2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC150269DAJ du 05 février 2015 portant nomination de M. Eric BUFFENOIR aux fonctions de délégué régional pour la circonscription Centre Limousin Poitou-Charentes à compter du 09 février 2015 ;

Vu la décision n°DEC130184DGDS du 21 février 2013 portant création de l'unité GDR3485 intitulée « Modélisation et Simulations numériques Ecoulements Gravitaires et Risques Naturels » - EGRIN ;

Vu la décision n°DEC142480INSMI du 13 novembre 2014 portant nomination de Mme Carine LUCAS aux fonctions de Directrice de l'unité GDR3485 intitulée « Modélisation et Simulations numériques Ecoulements Gravitaires et Risques Naturels » - EGRIN ;

DECIDE:

Article 1er

Délégation est donnée à Mme Carine LUCAS, directrice de l'unité GDR3485, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

- les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n°2005-1742 du 30 décembre 2005¹ susvisé et dans la limite des crédits de l'unité;
- 2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;

¹ soit jusqu'à 134 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2014.

3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Carine LUCAS, délégation de signature est donnée à Mme Marie-France GRESPIER, Assistante-Ingénieure au MAPMO (UMR7349), aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 4

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS et prend effet au 09 février 2015.

Fait à Orléans, le 05 juin 2015

DEC151377dr08

Décision portant délégation de signature consentie à M. Abdelkarim AIT-MOKHTAR, directeur de l'unité UMR7356 intitulée « Laboratoire des Sciences de l'Ingénieur pour l'Environnement » - LaSIE par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LE DELEGUE REGIONAL,

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS);

Vu le décret n°2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n°2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

 ${\bf Vu}$ la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS :

Vu la décision DEC150269DAJ du 05 février 2015 portant nomination de M. Eric BUFFENOIR aux fonctions de délégué régional pour la circonscription Centre Limousin Poitou-Charentes à compter du 09 février 2015 ;

Vu la décision n°DEC133017DGDS du 20 décembre 2012 approuvant la création de l'unité mixte de recherche UMR7356, intitulée « Laboratoire des Sciences de l'Ingénieur pour l'Environnement» - LaSIE, dont le directeur est M. Abdelkarim AIT-MOKHTAR ;

DECIDE:

Article 1er

Délégation est donnée à M. Abdelkarim AIT-MOKHTAR, directeur de l'unité UMR7356, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

- les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n°2005-1742 du 30 décembre 2005¹ susvisé et dans la limite des crédits de l'unité;
- 2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
- 3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

¹ soit jusqu'à 134 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2014.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Abdelkarim AIT-MOKHTAR, délégation de signature est donnée à M. Xavier FEAUGAS, Professeur et à Mme Nadine SEGUIN, Ingénieure d'études, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

La décision n°DEC150486DR08 du 09 février 2015 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5

La présente décision sera publiée au Bulletin officiel du CNRS.

Fait à Orléans, le 05 juin 2015

DEC151433dr08

Décision portant délégation de signature à M. Xavier FEAUGAS pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité UMR7356 intitulée « Laboratoire des Sciences de l'Ingénieur pour l'Environnement » - LaSIE

LE DIRECTEUR D'UNITE,

Vu l'ordonnance n°2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS);

Vu le décret n°2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n°2005-649 du 6 juin 2005 susvisée ;

 ${\bf Vu}$ la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision n°DEC133017DGDS du 20 décembre 2012 approuvant la création de l'unité mixte de recherche UMR7356, intitulée « Laboratoire des Sciences de l'Ingénieur pour l'Environnement» - LaSIE, dont le directeur est M. Abdelkarim AIT-MOKHTAR ;

DECIDE:

Article 1er

Délégation est donnée à M. Xavier FEAUGAS, Professeur, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.I de la décision DEC153351DAJ susvisée¹.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Xavier FEAUGAS, délégation est donnée à Mme Nadine SEGUIN, Ingénieure d'études, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

¹ Pour mémoire le(la) directeur(trice) d'unité est personne responsable des marchés <u>d'un montant inférieur ou égal</u> au seuil fixé à l'article 7 du décret du 30 décembre 2005 susvisé : soit jusqu'à 134 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2014.

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 4

La présente décision sera publiée au Bulletin officiel du CNRS.

Fait à La Rochelle, le 09 juin 2015

Le directeur d'unité Abdelkarim AIT-MOKHTAR

DEC151434dr08

Décision portant délégation de signature consentie à M. Patrice MELE, directeur de l'unité UMR7324 intitulée « Cités, Territoires, Environnement et Société » - CITERES par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LE DELEGUE REGIONAL,

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS);

Vu le décret n°2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n°2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS :

Vu la décision DEC150269DAJ du 05 février 2015 portant nomination de M. Eric BUFFENOIR aux fonctions de délégué régional pour la circonscription Centre Limousin Poitou-Charentes à compter du 09 février 2015 ;

Vu la décision n°DEC122743DSI du 05 janvier 2012 portant création de l'unité UMR7324 intitulée « Cités, Territoires, Environnement et Sociétés » - CITERES, dont le directeur est M. Patrice MELE ;

DECIDE:

Article 1er

Délégation est donnée à M. Patrice MELE, directeur de l'unité UMR7324, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

- les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n°2005-1742 du 30 décembre 2005¹ susvisé et dans la limite des crédits de l'unité :
- 2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
- 3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

¹ soit jusqu'à 134 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2014.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Patrice MELE, délégation de signature est donnée à M. Denis MARTOUZET, Professeur des Universités, à M. Xavier RODIER, Ingénieur de recherche, à Mme Nora SEMMOUD, Professeur des Universités, à M. Alain THALINEAU, Professeur des Universités, et à Mme Viviane SOURAMASING, Assistante-ingénieure, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

La décision n°DEC150495dr08 du 09 février 2015 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS et prend effet au 1^{er} juin 2015

Fait à Orléans, le 17 juin 2015